



Règlement concernant la prestation de cours à domicile

Le présent règlement est à lire entièrement ,

Le but de ces cours est de vous aider en répondant aux questions auxquelles vous bloqueriez.

Implantation , pose , alignement ,produit classique , spécifique , les produits que vous ne pensez ne pas avoir besoin etc , ainsi que le matériel minimal pour bien entreprendre vos travaux.

Je peux intervenir dans les domaines suivant:

La petite maçonnerie , le carrelage (sol , mur , douche à l 'italienne) , la plâtrerie, les terrasses (carrelées et bois composite autobloquants etc ...)

Les travaux que vous faites , sont sous votre entière responsabilité .

Vous vous engagez à ne pas appliquer la responsabilité de la société brulin rénov habitat pour vos travaux.

Vous ne pouvez en aucun cas demander un remboursement ou autre frais qui se rapportent de près ou de loin à vos travaux.

Aucune réserve ne peut être faite envers la société brulin rénov habitat .La société ne peut être engagé en cas de malfaçon de votre part.

Si vous suivez à la lettre les informations que je vous fournirai , vos travaux se dérouleront dans les meilleures conditions .

Tarif forfaitaire

Les tarifs de l'heure est de 37.5€ HT + 20% de tva = **40.50€ TTC**

les heures doivent être réglées en espèces (prévoir le compte juste) ou par carte bleu.**

Tout autre moyen de paiement sera refusé.

Une facture vous sera envoyé dans les 48 à 72 heures

Les heures sont indivisibles et limitées a 4 H maximum

Exemple 45 Mn = 1 H 76 Mn= 2 H etc.....

En cas de demande d'un devis et d'acceptation, les heures payées seront déduites ,

dans la limite de 2 heures et de 1 mois maximum .

La société peut , sans préavis , arrêter temporairement ou définitivement ce service.

Portez la mention lu et approuvé

Fait le/...../.....

Signature